

Liste des pièces à fournir au moment de la constitution du dossier

- une copie de votre carte d'identité
- une copie de votre carte VITALE
- un RIB
- une copie du livret de famille, accompagnée d'une attestation du conjoint précisant qu'il/elle ne perçoit pas de supplément familial de traitement.
- pour des personnes affectées à des postes de la filière médico sociale (ex : auxiliaire de puériculture) joindre impérativement une copie du diplôme